

## **Mot du Maire : La ZAP, « Zone Agricole Protégée »**

Une certaine agitation se développe dans le village, qui justifie que j'intervienne pour apporter des explications.

**Il est clair, qu'un des axes forts de la politique du Conseil Municipal est de préserver la qualité de vie à Douvres, de faire en sorte que Douvres reste le village que nous aimons.**

Nous avons toujours agi, et continuerons à le faire, pour résister au risque d'une urbanisation non maîtrisée qui transformerait notre village en banlieue d'Ambérieu. Cette orientation a déjà été actée dans le « Schéma de Secteur » de l'agglomération ambarroise.

**Nous tenons aussi à soutenir l'agriculture :** les agriculteurs sont les jardiniers de nos campagnes, et ils entretiennent notre planète et en extraient notre propre nourriture. Ils doivent être respectés à ce titre.

Ceci étant, nous nous sommes toujours refusés à remettre en cause les « avantages acquis » : aucun terrain « constructible » selon le POS en cours (datant de 1981) n'a été déclassé. La seule action fut, pour les lotissements des Ardans et du Bottex, d'essayer de limiter le nombre de constructions, ceci en veillant à ne pas affecter la valeur commerciale du terrain.

**Ce qui pose problème aujourd'hui concerne strictement les zones agricoles de la plaine et des côteaux, dans des secteurs de toutes façons actuellement non constructibles.**

En nov 2004, le Conseil a effectivement demandé une étude à la Chambre d'Agriculture en vue d'y créer une « Zone Agricole Protégée », ce qui conduirait, après aboutissement de la procédure, à confirmer la vocation agricole des terres.

Quelques familles douvroises et non douvroises, héritières de terres à Douvres, se considèrent lésées par ce projet, car dépossédées de leur patrimoine.

Une réunion propriétaires, conseillers municipaux a eu lieu le 25 mars. Leur principale réserve porte sur le fait que les effets de la ZAP seraient établis pour une durée indéterminée, donc potentiellement illimitée.. Cette remarque a été prise en compte.

J'ai donc entrepris des démarches auprès de la Direction de l'Agriculture et de M. le Préfet pour examiner la possibilité de créer une ZAP pour une durée bornée dans le temps, de l'ordre de quinze ans.

**Les membres actifs du Conseil Municipal, à l'unanimité, se sont engagés à ne prendre aucune décision dans l'attente de la réponse des services de l'Etat.**

**J'en appelle au bon sens de tous, à votre civisme, pour prendre connaissance de ces informations et continuer à œuvrer pour la bonne marche de nos associations et la qualité de vie dans notre village.**

J'attire très particulièrement votre attention sur la « fête des fours ». Celle-ci est une importante source de recettes au bénéfice des enfants (via le Sou des Ecoles) des « anciens » (financement du repas annuel, via le CCAS), et des pompiers, ainsi que, à niveau plus modeste, de nombreuses associations.

Outre cet intérêt financier, cette fête présente aussi l'avantage de créer et entretenir des liens entre les habitants de Douvres, en mobilisant une part significative de la population du village sur un projet commun et fédérateur.

Le Maire, ML Dubois